



Commune de REIGNIER-ÉSERY

Délibération du CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

En exercice : 29

Quorum : 15

Présents : 19

Votants : 24

L'an deux mille vingt-six, le 30 juin, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à 19h, dans la salle du conseil, sous la présidence de Lucas PUGIN, Maire.

Date de la convocation : 29 mai 2026

Délibération adoptée à l'unanimité

Présents : MM. L. PUGIN, S. LE MOAL, S. JAVOGUES, B. ACHARD, F. KOENIG, V. LEBEAU, N. SEMLAL, B. MARQUET, M. JUCHEREAU, P. VIDONNE, V. DECOTTIGNIES, C. MEYNET, I. BADEIGTS, N. ZERARI, P. RENAUD, B. CHEVALLIER, C. SANSALONE, B. RICHIERO et L. BIZOT

Procurations : MM. D. GERELLI-FORT à V. LEBEAU, G. SUATON à F. KOENIG, R. DIAKHATÉ à S. LE MOAL, J-L. LACHENAL à L. PUGIN, C. MICHON à N. SEMLAL

Excusé : M. P. SAUVAGET

Absents : MM. C. PEGUET, G. GAUTHIER, S. BRIFFOD et L. BROCHARD

Secrétaire de séance : M. F. KOENIG

2026DELIB106 SUBVENTIONS AUX ÉCOLES

7.10.1 Subventions et secours

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les effectifs scolaires des élèves inscrits à la rentrée de septembre 2025, répartis en 36 classes,

Vu l'avis de la commission enfance-jeunesse en date du 15 juin 2026 ;

Considérant l'intérêt de financer les activités sportives et culturelles des écoles de Reignier-Ésery ;

Après l'exposé de Madame Nadia SEMLAL, Maire-adjointe déléguée à l'enfance-jeunesse,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Article 1 : Accorde aux écoles de Reignier-Ésery, au titre de l'année scolaire 2025-2026 une subvention pour les projets pédagogiques pour un montant total de 3590 € réparti comme suit :

Écoles concernées	Classes (nombre)	Projet	Montant subvention
Ésery	1 classe, 31 élèves	Visite du collège	95€
Ésery	1 classe, 31 élèves	Olympiades	95€
Ésery	1 classe, 24 élèves	Projet THEA	250€

Envoyé en préfecture le 02/07/2026

Reçu en préfecture le 02/07/2026

Publié le

ID : 074-217402205-20260630-2026DELIB106-DE



Ésery	3 classes, 50 élèves	Classe voile	1500€
Ésery	1 classe, 25 élèves	Correspondant	75€
Ésery	1 classe, 22 élèves	Expo photo	75€
Ésery	7 classes, 172 élèves	Médiathèque	1500€

Article 2 : Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire, ou son représentant dans l'ordre du tableau en cas d'empêchement, pour l'exécution de la présente délibération.

Le Secrétaire de Séance

Franck KOENIG

Le Maire



Lucas PUGIN

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente

Publiée le - **2 JUIL. 2026**

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat, de son affichage et de sa notification. Les recours gracieux prolongent les délais de recours contentieux.